

**IONOS SARL**

7, place de la Gare
BP 70109
57201 Sarreguemines Cedex

IONOS SARL - 7, place de la Gare - BP 70109
57201 Sarreguemines Cedex

M.
Manuel Klein
Rue Du Faubourg Saint-Martin 186
75010 Paris
FRANCE

N° de facture : 202544384245
Facture du : 10/03/2026
N° client : 314921455
N° de contrat : 109566703

Centre d'Assistance : www.ionos.fr/assistance
My IONOS : my.ionos.fr/invoices

Numéro de téléphone : 0970 808 911
Horaires d'ouverture : 7j/7, 24h/24

Pour une authentification sûre et rapide, nous vous prions
de bien vouloir préparer votre PIN Téléphonique afin de
pouvoir nous le communiquer lors de votre appel. Vous
pouvez configurer et gérer ce dernier sur my.ionos.fr.

Facture

Date de règlement : 09/03/2026

Pos.	Prestation	Tarif	Quantité	Prix (EUR)	TVA (%)
Contrat : 109566703 - IONOS Email Basic 5					
Abonnement (1,00 EUR)					
1	Frais d'abonnement 09.03.2026-08.04.2026 sos-disque.fr	2,50 EUR HT par mois	1 mois	2,50	20,0 %
2	Offre Spéciale Réduction sur la position 1 Valide de 09/12/2025 à 08/12/2026	Offre Spéciale		-1,50	20,0 %
Divers (7,50 EUR)					
3	IONOS Email Basic 5 09.03.2026-08.04.2026	2,50 EUR HT par mois	1 mois	2,50	20,0 %
4	Offre Spéciale Réduction sur la position 3 Valide de 09/12/2025 à 08/07/2026	Offre Spéciale		-1,00	20,0 %
5	IONOS Email Pro 1 Lic. 09.03.2026-08.04.2026	6,00 EUR HT par mois	1 mois	6,00	20,0 %
Somme intermédiaire (HT)				8,50 EUR	
+ TVA (20,0 %)				1,70 EUR	
Montant à payer (TTC)				10,20 EUR	

Le montant total dû sera prélevé sur votre compte PayPal dans les prochains jours à compter de la date de la présente facture.



M.
Manuel Klein
Rue Du Faubourg Saint-Martin 186

N° de facture : 202544384245
Date de la facture : 10/03/2026
N° client : 314921455

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au [Centre d'Assistance](#) ou rendez-vous sur my.ionos.fr

Tout retard de paiement entraine de plein droit des pénalités de retard à hauteur de 1,5 fois le taux d'intérêt légal annuel, par mois de retard. Tout défaut de paiement entraine également l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros ainsi qu'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant.